



Sotteville-Lès-Rouen,  
Le 04.12.2025

**Lettre ouverte aux Conseillers Régionaux de Normandie**

**Objet : Demande d'annulation de la procédure d'attribution de l'Étoile ferroviaire de Caen et de suspension du vote du 15 décembre 2025 ;**

Madame, Monsieur,

À la veille de la séance plénière du 15 décembre 2025, où doit être validée l'attribution du lot concernant l'exploitation de l'Étoile ferroviaire de Caen, nous, citoyens, usagers, syndicats et associations, membres du Comité de Vigilance Ferroviaire Normandie, vous alertons solennellement. Les dérives budgétaires, le manque de transparence, les irrégularités graves et les situations susceptibles de caractériser un conflit d'intérêts au sens des règles applicables à la commande publique nous obligent à exiger :

- l'annulation immédiate de la procédure d'appel d'offres ;
- la suspension du vote du 15 décembre ;
- l'ouverture d'un audit indépendant ;
- la publication intégrale des documents préparatoires et des critères d'évaluation.

**1. Une explosion budgétaire injustifiée et dissimulée.**

Le 13 octobre 2025, la Région a voté une hausse de 45,93 % du budget de la Délégation de Service Public (DSP), passant de 810 millions à 1,182 milliard d'euros (+372 M€). Cette augmentation, colossale et non budgétisée, a été actée :

- sans débat préalable ;
- sans consultation des usagers ;
- sans justification claire, comme l'a souligné le CESER dans son avis du 9 octobre 2025.

Cette situation soulève un doute sérieux quant au respect du principe d'égalité de traitement des candidats et interroge sur la neutralité des échanges préalables, d'autant que la Région a signé en 2018 un accord national avec le groupe RATP, via Régions de France, pour « accompagner les Régions dans leurs politiques de mobilité et d'innovation, y compris dans la perspective de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux ». Aujourd'hui, RATP Dev, filiale commerciale du groupe, est pressentie pour exploiter l'Étoile de Caen. Comment garantir la neutralité de la procédure quand un des opérateurs a bénéficié d'un partenariat institutionnel antérieur avec l'exécutif régional ?

## **2. Des déclarations prématurées et un risque de conflit d'intérêts structurel.**

Dès le 23 septembre et le 9 octobre 2025, Hervé Morin a publiquement désigné RATP Dev comme candidat pressenti, avant même le vote officiel. Ces déclarations sont susceptibles de contrevénir :

- au principe de neutralité ;
- à la confidentialité des procédures ;
- et pourraient, selon l'analyse des autorités compétentes, soulever la question d'une prise illégale d'intérêts au sens de l'article 432-12 du Code pénal.

En 2018, Hervé Morin cumulait deux fonctions :

- Président de Régions de France, signataire du partenariat avec le groupe RATP ;
- Président de la Région Normandie, qui ouvre aujourd'hui son réseau à la concurrence.

Ce cumul de responsabilités crée un risque objectif de continuité entre l'accord national et la décision régionale actuelle, ce qui nourrit une interrogation légitime quant à l'équité ressentie entre les opérateurs. La SNCF n'a pas été associée aux travaux préparatoires, contrairement à RATP Dev, qui a pu apporter son expertise avant même la publication des appels d'offres.

## **3. Une procédure entachée d'irrégularités : quelles sanctions ?**

Le Comité de Vigilance Ferroviaire rappelle les voies de recours et les conséquences encourues :

- annulation de la procédure par le tribunal administratif si des illégalités sont établies ;
- sanctions financières par l'Autorité de Régulation des Transports (ART) ;
- conséquences disciplinaires ou pénales possibles si des manquements aux règles de neutralité ou de conflits d'intérêts étaient retenus par les autorités compétentes ;
- saisine de la Chambre régionale des comptes en cas de gestion défaillante des fonds publics.

Nous exigeons :

- la publication intégrale du règlement de consultation, de la grille multicritère d'évaluation, et des documents préparatoires issus du partenariat RATP–Régions de France de 2018, dans le respect des secrets légalement protégés ;
- un débat public régional avant toute signature définitive du contrat d'exploitation.

## **4. Nos exigences : transparence, rigueur et concertation.**

Nous exigeons :

- un audit indépendant sur la régularité de la procédure et la justification de l'augmentation budgétaire ;
- la suspension immédiate du processus jusqu'au rétablissement de la transparence ;
- des mesures appropriées si des manquements aux règles de neutralité et de transparence étaient confirmés ;
- une concertation sincère avec les usagers, syndicats, associations et élus locaux sur la poursuite de la mise en concurrence.

## **5. Mobilisation citoyenne : agissons ensemble !**

Usagers, syndicats, élus locaux : Mobilisons-nous !

- Exigeons des comptes sur cette hausse budgétaire injustifiée.
- Réclamons l'annulation de la procédure si les irrégularités sont confirmées.
- Défendons un service public ferroviaire de qualité, sans surcoût ni opacité.

Rendez-vous le 15 décembre à 9h00 devant l'Assemblée plénière du Conseil Régional (Rives de l'Orne, Caen) pour dire :

**NON à la gabegie !**

**OUI à la transparence !**

**MON TRAIN, J'Y TIENS !**

**Signez la pétition : [c.org/4R4dQ9WLPq](https://c.org/4R4dQ9WLPq)**

Partagez massivement ce message et invitons nos réseaux à se mobiliser !

## **6. Votre responsabilité : agir pour l'intérêt général**

En votre qualité de Conseillers Régionaux, vous portez une responsabilité majeure envers les Normands. Nous savons que vous partagez notre attachement à un service public ferroviaire de qualité, accessible et transparent. C'est pourquoi nous comptons sur votre sagesse et votre détermination pour :

- ne pas valider l'attribution du lot « Étoile ferroviaire de Caen » lors de la séance plénière du 15 décembre ;
- annuler la procédure d'appel d'offres et engager une réflexion collective incluant une concertation sincère avec tous les acteurs concernés.

La Normandie mérite une gestion rigoureuse, transparente et équitable de ses infrastructures ferroviaires. Nous sommes prêts à vous accompagner dans cette démarche, pour que nos trains restent un bien commun au service de tous.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers Régionaux, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour le Comité de Vigilance Ferroviaire Normandie,**

**Jean-Louis DALIBERT**

**Tél : 07.87.14.16.32**